



COMMUNE DE LAUTENBACH

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

RÉVISION DU P.L.U.
prescrite le : 15/06/2011
arrêtée le : 9 novembre 2016

Approbation de l'Elaboration par D.C.M. du:
25 octobre 2017

signature du Maire :

cachet de la mairie :

U
P
E
3.0 ■■■
Hafenstrasse 3
D-77 694 Kehl

LE PADD : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Il définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

LE PADD : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	1
PREAMBULE	3
DEMOGRAPHIE : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE ET DIVERSIFIE REEQUILIBRANT LA POPULATION ACTUELLE.....	5
HABITAT : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DIVERSIFIE REpondant AUX ATTENTES DE LA POPULATION A ACCUEILLIR	7
DEVELOPPEMENT URBAIN : LIMITER FORTEMENT LA CONSOMMATION DE TERRITOIRES NOUVEAUX PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE COMMUNALE	9
OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	11
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUIPEMENT COMMERCIAL : PERENNISER L'AGRICULTURE ET LES ACTIVITES DE PROXIMITE DEVELOPPER L'ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES EN MILIEU URBAIN DEVELOPPER L'ATTRACTIVITES TOURISTIQUE ET L'HEBERGEMENT SAISONNIER.....	13
COMMUNICATIONS NUMERIQUES	16
LES LOISIRS	17
ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE PRESERVER LE TERRITOIRE DE TOUTE NOUVELLE ATTEINTE A SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE	19

PREAMBULE

Le développement durable : une vision globale du développement pour le bien être de l'homme, dans le respect de son environnement et des générations présentes et futures.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté ci-après est la mise en scène de cette prise en compte du développement durable pour le **devenir du territoire de la commune de Lautenbach** par rapport à son développement, son urbanisme et son aménagement.

Le document qui suit présente, à travers un ensemble d'orientations générales thématiques, le projet politique souhaitable au regard du diagnostic pour le développement démographique, urbain et économique de la commune à travers son Plan Local d'Urbanisme.

Les orientations qu'il présente sont celles qui établiront les fondements de l'élaboration du règlement et du plan de zonage du PLU, outils de mise en œuvre du développement à venir de la commune en termes de politiques :

- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de développement économique,
- de préservation et de valorisation du patrimoine architectural, historique et urbain de la commune,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation, de développement ou de remise en état des continuités écologiques.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Lautenbach sont présentées de façon thématique afin de bien les exposer.

Elles touchent les thèmes suivants :

- l'habitat et développement démographique,
- le développement urbain,
- le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial,
- le développement économique,
- les transports, déplacements et voies de communications,
- les loisirs,
- l'environnement et le paysage.

Elles devront être compatibles avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016.

Le PADD est complété par des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Sous ce vocable est présenté un ensemble d'esquisses et de précisions rédactionnelles sur le devenir de certains secteurs. Ces orientations sont développées conjointement à l'élaboration du zonage et du règlement du PLU. Elles illustrent et affirment plus précisément certaines orientations du développement de Lautenbach.

Celles-ci, intégrées au dossier de PLU, sont opposables aux tiers et leur remise en question nécessitera une procédure de modification ou de révision du PLU.

DÉMOGRAPHIE : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET DIVERSIFIÉ RÉÉQUILIBRANT LA POPULATION ACTUELLE

LES CONSTATS

- Un fort tassement de la croissance démographique durant la dernière période intercensitaire avec un solde naturel qui a tout juste compensé le solde migratoire négatif,
- Un tassement significatif de la tranche d'âge de 15-29 ans depuis 1999, probablement dû à la faible diversité des types de logements dans la commune,
- Une croissance du nombre de ménages supérieure à celle de la population (vieillesse de la population, phénomène de décohabitation, ...),
- Une composition socioprofessionnelle relativement diversifiée, marquée néanmoins par une faible représentation des classes « Artisans, Commerçants et Chefs d'entreprise » et « Cadres, Professions Intellectuelles Supérieures », et une classe « Retraités » dominante ».

RAPPELS CHIFFRÉS:

Evolution des ménages : (globale et moyenne annuelle)

1999-2006	1990-1999	1982-1990	1975-1982	1968-1975
+ 40 ménages 5/an	+ 72 ménages 8/an	+ 18 ménages 2,25/an	+ 12 ménages 1,7/an	+ 37 ménages 5,3/an

Evolution de la population : (globale et moyenne annuelle)

1999-2006	1990-1999	1982-1990	1975-1982	1968-1975
+ 0 habitants 0/an	+ 180 habitants 20/an	+ 27 habitants 3,4/an	+ 60 habitants 11,4/an	+ 41 habitants 5,8/an

LES ENJEUX

- Une mixité générationnelle équilibrée,
- Une mixité socioprofessionnelle plus diversifiée,
- Un accueil renforcé des jeunes ménages pour soutenir les effectifs scolaires.
- Une croissance maîtrisée et mesurée de la population.

LES OBJECTIFS PROPOSÉS:

- Mettre en place les conditions favorables à un rythme de développement de la population maîtrisé et régulé de l'ordre de 10 à 13 nouveaux habitants par an, soit 100 à 130 nouveaux habitants à l'horizon 2027, représentant entre 65 et 90 nouveaux ménages¹(dont 40% de décohabitation correspondant aux ménages issus de foyers préexistants dans la commune).
- Accroître les capacités d'accueil des jeunes ménages, notamment à travers la diversification du logement.

¹ Sur la base de 2,4 personnes par ménage

HABITAT :

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DIVERSIFIÉ RÉPONDANT AUX ATTENTES DE LA POPULATION À ACCUEILLIR

LES CONSTATS

- Un parc de logements ancien, en cœur de villages, homogène, resserré et de bonne qualité, support de l'identité communale,
- Un ensemble de logements pavillonnaires construits depuis les années 1970 qui a consommé une surface importante du territoire communal pour un faible apport de population nouvelle,
- Une très forte proportion de propriétaires (77,58 %) en progression depuis 1999 et une très forte proportion de maisons individuelles (80,30 %),
- Plus de la moitié des ménages est composé de 1 à 2 personnes alors que 3/4 du parc de logements possède plus de 4 pièces,
- Un marché de l'immobilier figé,
- Un foncier qui participe à écarter certaines catégories de population (jeunes ménages, ménages modestes).

LES ENJEUX

- La diversification du parc de logements,
- Le développement de logements répondant aux besoins et aux ressources de toutes les catégories de la population,
- L'accompagnement et la fluidification des parcours résidentiels intracommunaux,
- La promotion d'un habitat économe en énergie.

LES OBJECTIFS PROPOSÉS:

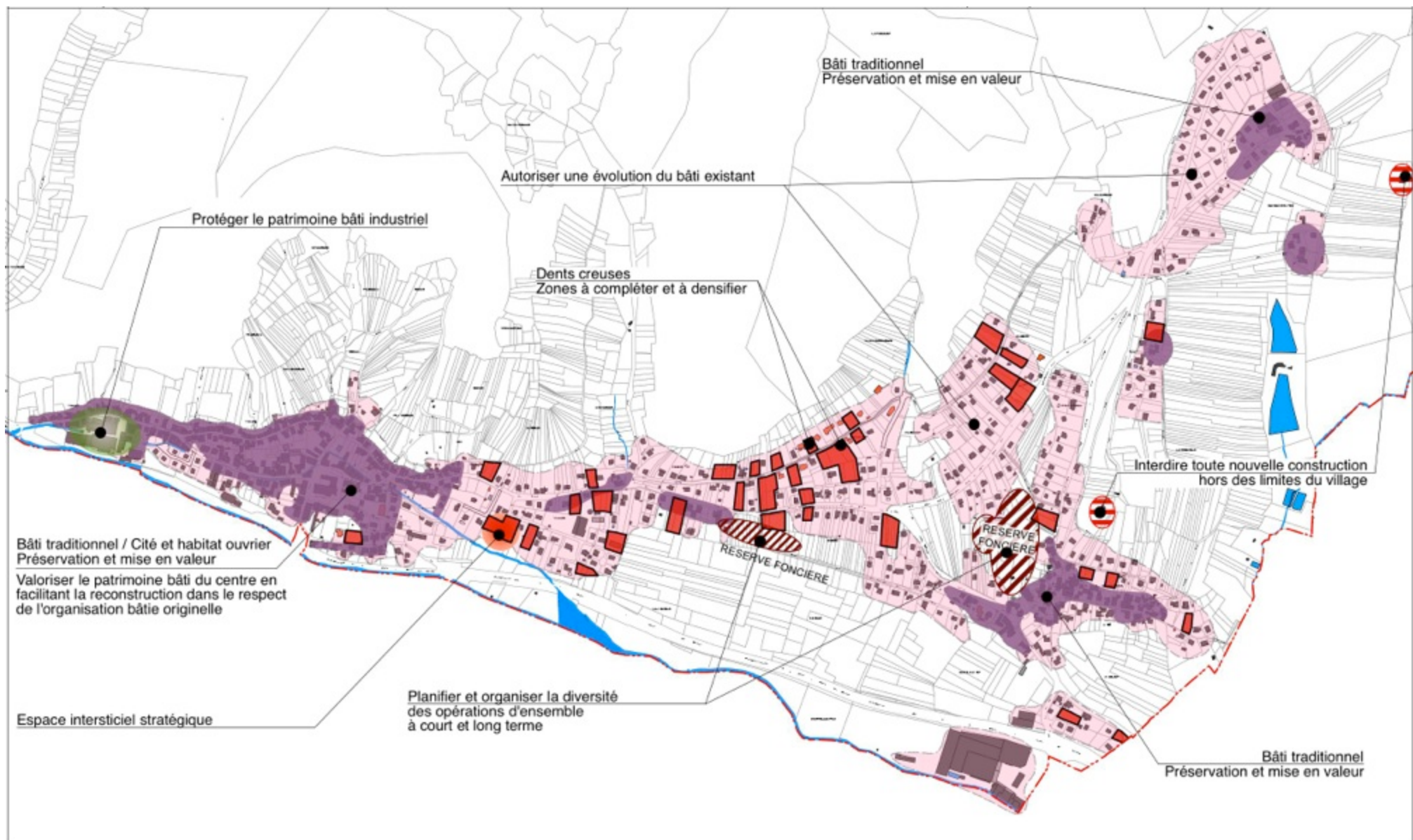
Diversifier le parc de logements

- Développer un parc public de logement tant en location qu'en accession,
- Développer les logements en location dans le parc privé,
- Diversifier la taille des logements dans les parcs privés et publics,

De telles mesures permettrait à chacun de démarrer ou de poursuivre un parcours résidentiel harmonieux au sein de la commune et assurerait la pérennité des logements produits.

Développer et promouvoir un habitat écologiquement vertueux

- Produire un habitat bioclimatique : orientation du bâti...
- Produire un habitat qui prenne en compte les nuisances acoustiques,
- Développer des opérations d'habitat accolé et intermédiaire économes en terrain,
- Promouvoir et accompagner la rénovation et la mutation du bâti en centre ancien, qui prenne en compte les besoins effectifs de stationnement.



DÉVELOPPEMENT URBAIN :

LIMITER FORTEMENT LA CONSOMMATION DE TERRITOIRES NOUVEAUX

PRÉSERVER ET VALORISER L'IDENTITÉ COMMUNALE

LES CONSTATS

- Un bâti ancien homogène, harmonieux et porteur d'une identité et d'une image fortes, vecteur de l'attractivité résidentielle, touristique et économique de la commune,
- Un bâti récent développé durant la seconde moitié du XX^e siècle qui présente des problèmes d'intégration urbaine et paysagère et qui est très consommateur d'espace ,
- Un potentiel important de terrains non bâtis en zone urbaine.
- Un potentiel de constructions anciennes pouvant accueillir du logement supplémentaire
- Des territoires d'urbanisation très contraints

LES ENJEUX

- Une gestion économe de l'espace
- Mobiliser le foncier constructible disponible
- Valoriser et protéger le patrimoine architectural et urbain

DENTS CREUSES

Les espaces urbains encore disponibles qui pourraient accueillir des nouvelles constructions sont appelés « dents creuses ».

Ce n'est pas le cas pour tous les espaces vides : la carte de l'Utilisation des Sols distingue les différents espaces libres de construction dans l'enveloppe bâtie du village : il s'agit des dents creuses mais également des prés, vergers et jardins au sein de l'enveloppe bâtie à préserver.

LES OBJECTIFS PROPOSÉS:

Valoriser la qualité du cadre de vie à travers une gestion économe en espace

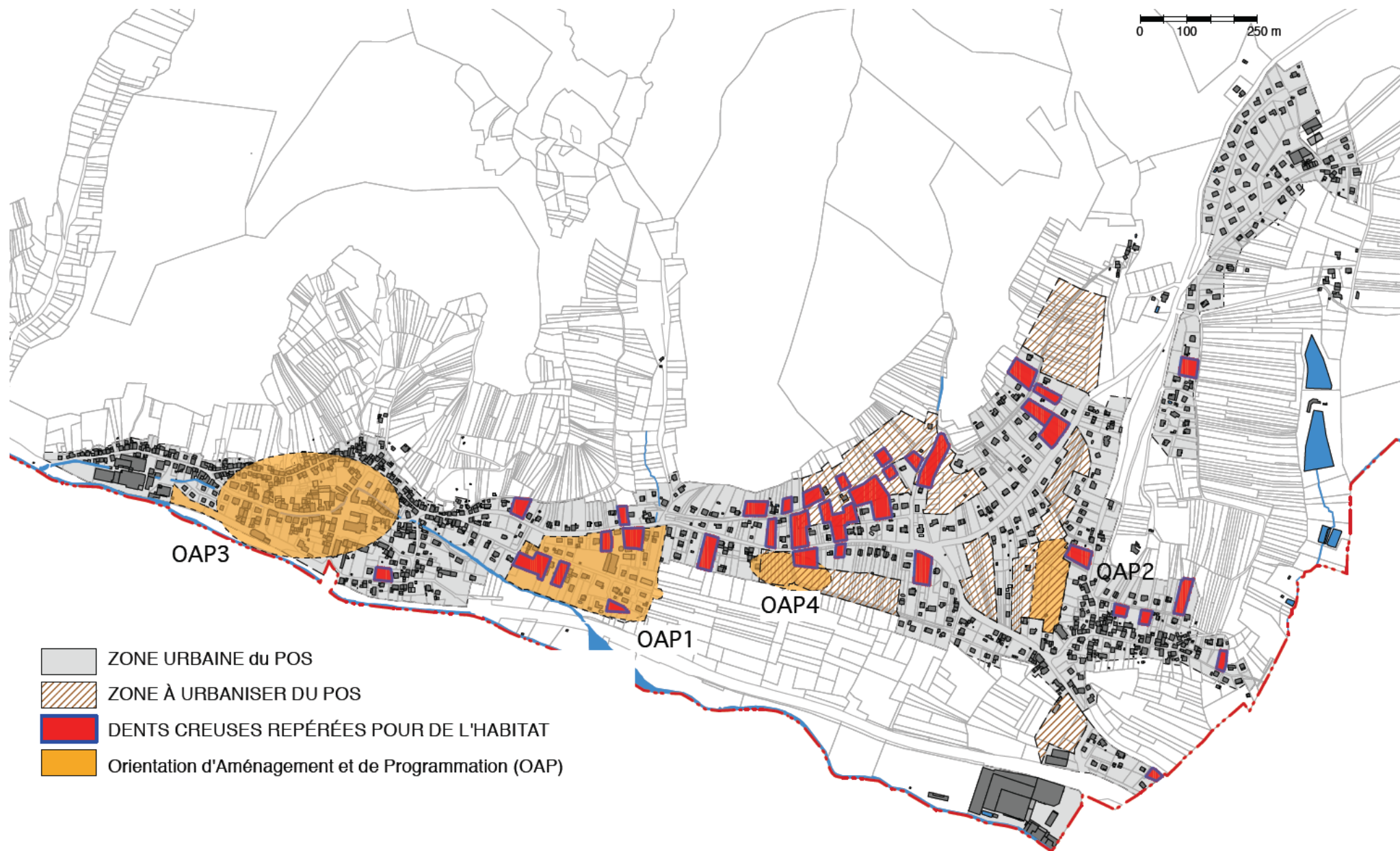
- Favoriser un développement harmonieux et cohérent du village,
- Prévoir de nouvelles zones à urbaniser réduites répondant strictement aux besoins à venir,
- Favoriser de nouvelles formes d'habitat compactes,
- Développer des espaces publics de qualité,
- Organiser clairement les limites du village,
- Optimiser l'usage et l'exploitation des espaces urbains encore disponibles (dents creuses).

Valoriser le patrimoine architectural ancien et nouveau

- Prendre en compte le bâti remarquable par un zonage et une réglementation spécifique (patrimoine du bâti canonial, patrimoine industriel, canal usinier)
- Développer une diversité architecturale qui mêle harmonieusement bâti ancien et bâti contemporain

Développer la mixité des usages

- Préserver commerces et services existants
- Favoriser la mixité des fonctions dans le bâti nouveau



OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT:

Les objectifs de développements sont de 65 à 90 logements d'ici à 2027 répartis comme suit:

Thèmes	Logements/ménages	Population nouvelle
Décohabitation	26/36	62/86
Population nouvelle	39/54	94/130
Total	65/90	
Moyenne /an	6,5/9 logt	9/13 hab/an

Remarque: le taux de mobilisation des dents creuses est estimé à 40% sur la base de données actualisées sur le rythme moyen de constructions qui ont été édifiées sur ces terrains depuis 2007.

TRADUCTION SPATIALE DES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE COMMUNAL

Type de mobilisation	Potentialités	Nombre de logements	Apport population ²
Dents creuses (selon inventaire 2015)	3,8 ha ³ soit 1,52 ha d'ici à 2027	22-30 logements ⁴	32-43 habitants
Logements neufs dans bâti existant	20 à 30 logements	20-30 logements	29-43 habitants
OAP Mattenfeld Densification intra-muros	0,9 ha soit 0,36 ha ⁵ d'ici à 2027	6-7 logements ⁶	9-10 habitants
OAP Schweigbreul	1,12 ha	22 logements	32 habitants
TOTAL		70-89 logements	102-128 habitants

Le territoire communal présente ainsi les capacités répondant aux besoins liés aux objectifs de développement arrêtés pour la prochaine décennie, sous réserve de la vérification des hypothèses de mobilisation retenues.

Détail du calcul de la mobilisation des secteurs en OAP

Localisation sites	surface ha	Taux de mobilisation	Surface en ha	densité mini (logt/ha)	densité maxi (logt/ha)	Nombre logts mini	Nombre logts maxi	% décohabitation	% population nouvelle	Taille ménage	population nouvelle mini	population nouvelle maxi
Schweigbreul	1,12	100%	1,12	20	20	22	22	40%	60%	2,40	32	32
Mattenfeld	0,9	40%	0,36	16	20	6	7	40%	60%	2,40	9	10
TOTAL	2,02		1,48			28	29				41	42
dont en zone 1AU	1,12		1,12									

² prenant en compte 40% de décohabitation

³ avec une mobilisation foncière de 40%

⁴ densité de 12 à 20 logements par ha

⁵ mobilisation foncière de 40%

⁶ densité de 16 à 20 logements par ha



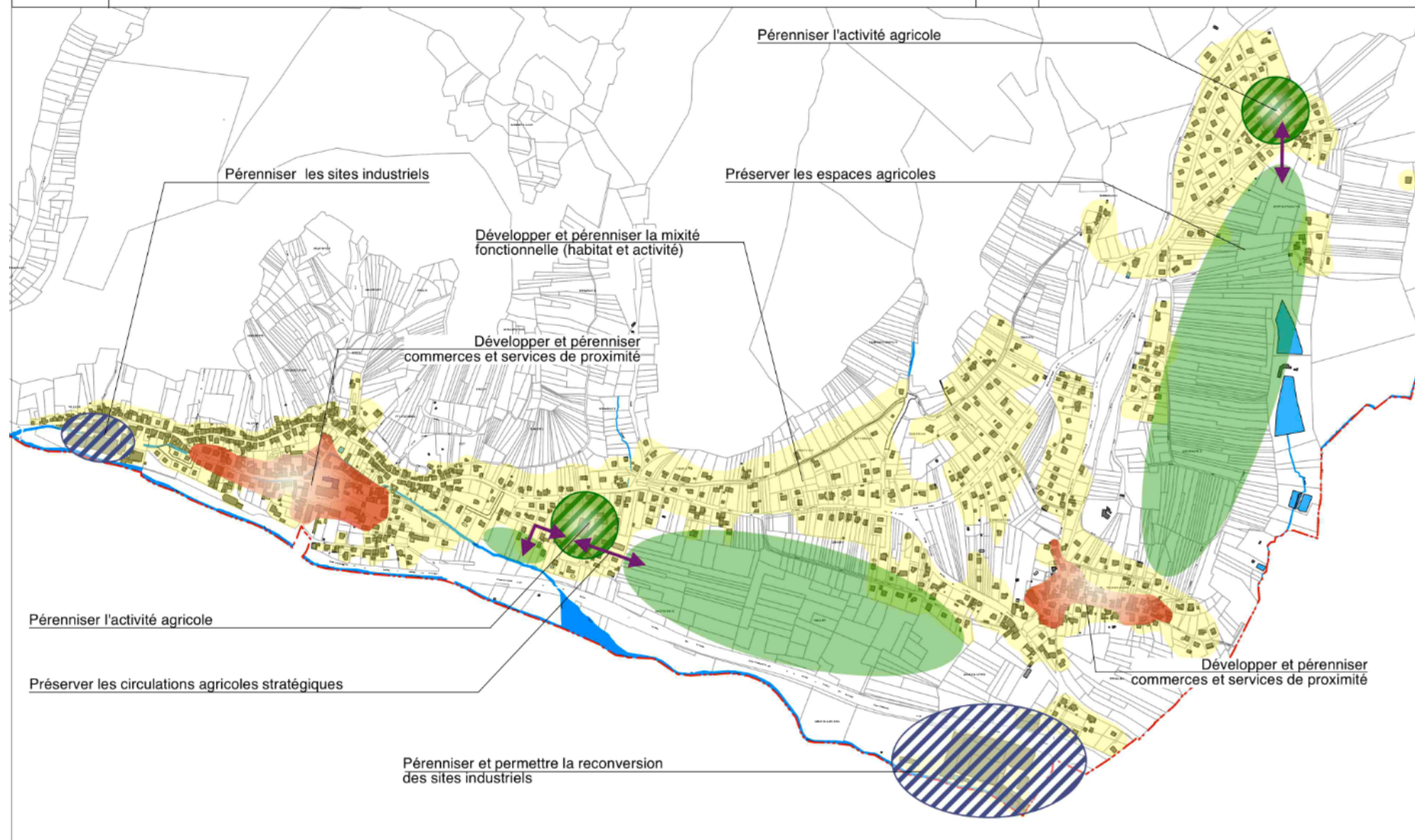
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH

Date : 2/11/11
E 1 : 7500

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

E2

ECONOMIE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉQUIPEMENT COMMERCIAL :

PÉRENNISER L'AGRICULTURE ET LES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ

DÉVELOPPER L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN MILIEU URBAIN

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉS TOURISTIQUE ET L'HÉBERGEMENT SAISONNIER

LES CONSTATS

- Une économie anciennement basée sur l'industrie, aujourd'hui soutenue par le commerce, l'artisanat et les services,
- Une disparition progressive des exploitants agricoles qui met en péril la gestion des espaces agricoles et l'ouverture des paysages,
- Une activité touristique présente et représentée par des équipements de restauration et d'hébergement diversifié (restaurants, cafés, chambres d'hôtes, gîtes, ...).

LES ENJEUX

- Pérenniser le tissu économique actuel,
- Pérenniser les commerces et services de proximité,
- Développer la mixité des usages activité/habitat,
- Soutenir et développer l'activité agricole pour le développement d'une agriculture de proximité et l'ouverture des paysages,
- Développer l'attractivité touristique et les capacités d'hébergement saisonnier.

LES OBJECTIFS PROPOSÉS:

Pérenniser et renforcer le tissu économique

- Faciliter le fonctionnement et le développement des commerces du cœur de village au sein du tissu bâti existant, mais également de toutes les activités en place sur la commune,
- Anticiper le départ à la retraite des entrepreneurs de la commune pour maintenir les commerces et les services de proximité,
- Autoriser l'installation de nouvelles activités économiques dans le bâti existant comme dans les nouvelles constructions.

Les commerces et services de proximité doivent être pris en compte afin de les pérenniser et de développer et diversifier l'offre grâce à l'accroissement de population à venir

Soutenir et organiser la pérennisation de l'activité agricole

- Encourager le développement de l'activité agricole à travers la mise en place d'actions d'accompagnement notamment sur des zones d'ouverture potentielles du paysage (réinstallation d'activités de pâture),
- Encourager la diversification des activités des exploitations agricoles,
- Encourager l'agriculture de proximité



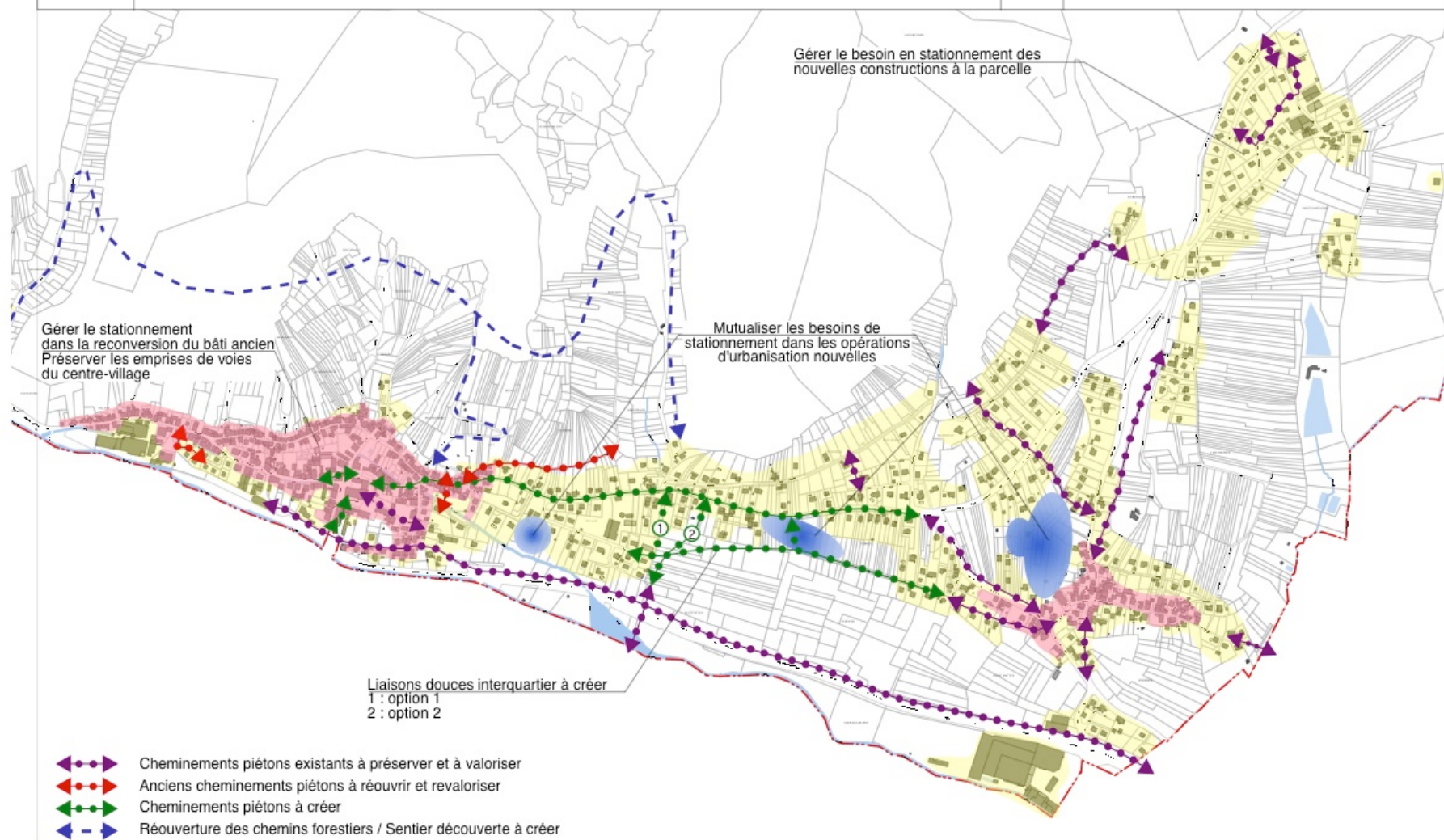
Date : 2/11/11
E 1 : 7500

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

E3

INFRASTRUCTURES



DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES : ENCOURAGER LES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS GRÂCE À UNE URBANISATION RÉFLÉCHIE ORGANISER LE STATIONNEMENT POUR RÉDUIRE LEUR IMPACT SUR L'ESPACE PUBLIC

LES CONSTATS

- Une densité bâtie et une imbrication du parcellaire qui rend difficile le développement des capacités de stationnement dans le cadre de requalification de bâti pour du logement supplémentaire en centre ancien (exemple : rue Haute),
- Un réseau de voiries étroit et sinueux, longé par un bâti presque continu peu propice au stationnement automobile,
- Une configuration favorable au développement d'un espace partagé entre l'automobile et les autres modes de déplacement (pédestre et deux roues,
- Un usage de la voiture individuelle quasi-exclusif,
- Un réseau de transports collectifs inadapté aux besoins et attentes de la population.

LES ENJEUX

- Gérer les migrations pendulaires par la mise en place de solutions de transports en commun ou de covoiturage intégrées aux projets urbains
- Gérer collectivement les besoins futurs de stationnement
- Améliorer et sécuriser les déplacements piétons et cyclistes par l'élaboration d'un réseau à partir des chemins existants et en créant de nouvelles liaisons.

LES OBJECTIFS PROPOSÉS:

Gérer les problématiques de stationnement dans le village

- Saisir les opportunités foncières pour l'aménagement de parkings collectifs libérant les espaces publics de la voiture individuelle et accroissant les possibilités de densification du bâti ancien,
- Développer la mutualisation du stationnement dans les opérations d'urbanisation nouvelles.

Gérer les migrations pendulaires et promouvoir des modes de déplacements plus doux

- Créer des liaisons douces interquartiers,
- Préserver et valoriser les cheminements piétons (rue du Presbytère, rue de la Coopé, schlupf situé derrière l'église Saint-Michel à Schweighouse, Allmendhof, ...),
- Préserver et valoriser les itinéraires touristiques (sentier de découverte),
- Prévoir l'aménagement de stationnement vélos dans les opérations groupées,
- Encourager le covoiturage.

COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

LES CONSTATS

- Un réseau qui couvre la totalité du territoire communal urbanisé

LES ENJEUX

- Moderniser le réseau câblé de vidéocommunications

Un service haut-débit pour chaque administré de la commune qui s'adapte aux évolutions du marché

LES OBJECTIFS PROPOSÉS:

L'accès par les administrés aux services de télécommunications (services qui regroupent ceux de télécommunications et ceux de vidéocommunications), dans les conditions de diversité des offres, de prix attractifs et de qualité de service fait aujourd'hui partie intégrante du champ des préoccupations des collectivités locales, au même titre que la voirie municipale ou les réseaux d'eau.

Plus précisément, la commune souhaite que les futures opérations d'urbanisation intègrent le génie civil nécessaire à la desserte des locaux créés.

Par ailleurs, la commune exploitera toutes les opportunités visant à enfouir les parties les plus vulnérables et les plus visibles de son réseau câblé, notamment les traversées de rues.

En particulier, il sera systématiquement étudié la pose de fourreaux en attente, dans le cas des projets d'ouverture de tranchées en voirie, nécessaires aux travaux d'extension ou de modernisation des autres réseaux (France Télécom, Eau, Electricité et gaz).

LES LOISIRS

LES CONSTATS

- De nombreux espaces naturels de qualité qui sont également des espaces de récréation pour les habitants
- Des chemins pédestres balisés traversant la commune pour accéder directement à la forêt
- Une zone de loisirs intercommunale
- Un territoire disponible pour le développement éventuel d'un camping
- Une offre en hébergement touristique qui pourrait être développée

LES ENJEUX

- L'accès pour toute la population à des zones de récréation extensive (forêts, parcours de promenade)
- Développement d'espaces publics de proximité de qualité dans le cadre de toute nouvelle opération groupée d'urbanisation,
- Mise en adéquation de l'offre de loisirs sur la commune en regard des objectifs de développement démographique
- Développement des capacités d'hébergements touristiques

LES OBJECTIFS PROPOSÉS :

Le présent projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Lautenbach est un projet de ville, mais la municipalité a également voulu en faire un « projet de vie ».

Valoriser « les espaces publics de proximité »

- Utiliser les nouvelles zones de développement pour promouvoir des aménagements permettant de mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de la commune, ainsi que pour créer des espaces de convivialité entre les habitants (parvis de la collégiale, place du village)
- Aménager des squares publics en cœur de chaque opération groupée, comme espace de convivialité et d'échanges multigénérationnels

S'assurer de la création d'espaces extérieurs privatifs pour tout nouveau logement créé

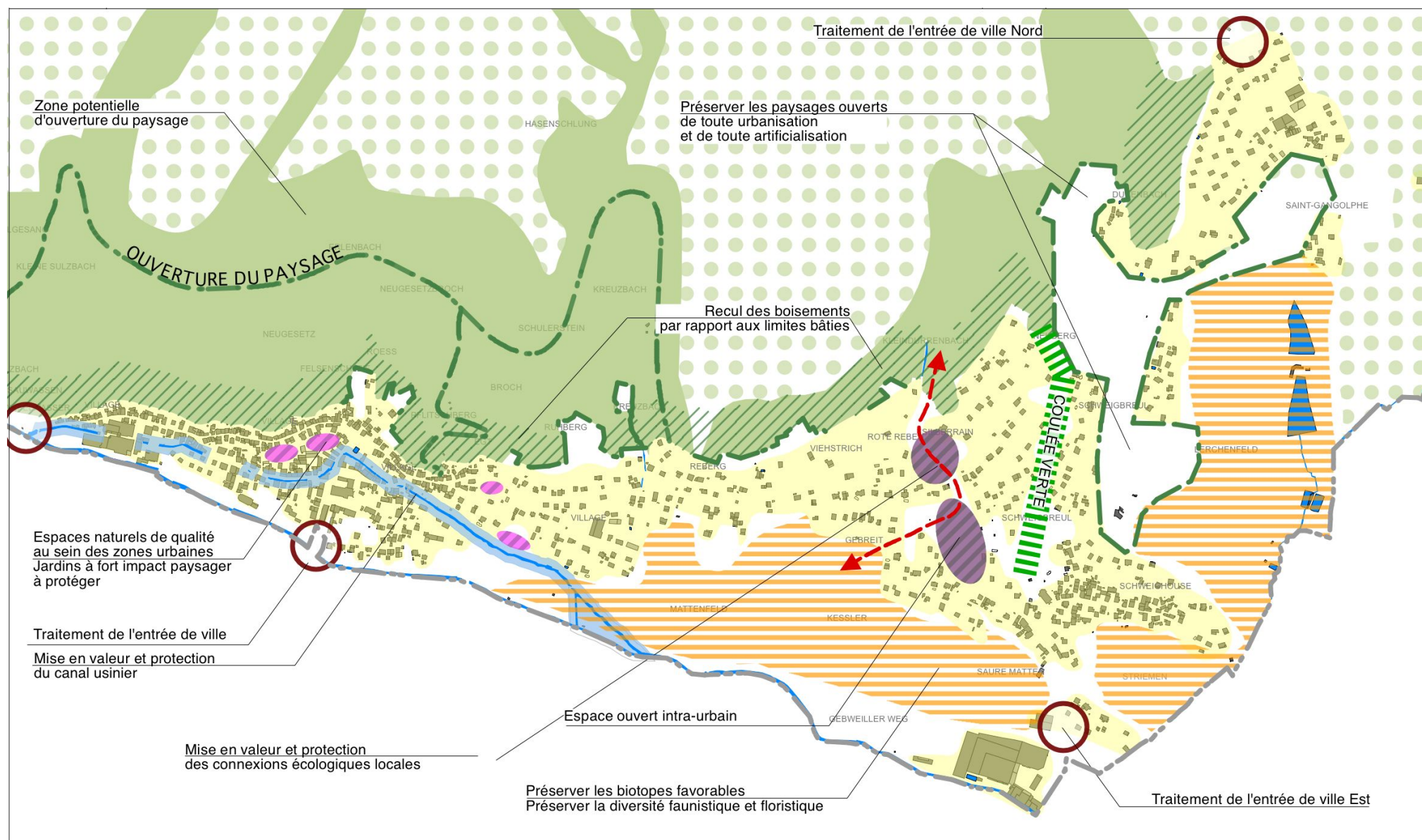
- Demander à ce que les constructions d'habitat collectif ou intermédiaire soient accompagnées de jardins en rez-de-chaussée et de terrasses confortables aux étages, de manière à préserver des espaces extérieurs privatifs pour chacun

Développer et mettre en valeur les chemins pédestres

- Préservation et aménagement des différents itinéraires touristiques de manière à assurer les activités sportives, culturelles et de loisirs de la population communale

Encourager l'hébergement touristique

- Prévoir les possibilités de gîtes tant en milieu urbain que pour les exploitations agricoles
- Étudier les potentialités de développer une offre en hébergement de loisir organisé (camping, HLL, ...).



ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

PRÉSERVER LE TERRITOIRE DE TOUTE NOUVELLE ATTEINTE À SON INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE

LES CONSTATS

- Un environnement de grande qualité et sensible (zones inondables, Zones Humides Remarquables, Natura 2000, ZNIEFF, ...),
- Une forêt qui couvre toute la partie pentue du territoire et qui gagne du terrain vers les espaces bâtis au détriment des prairies et des espaces ouverts,
- Un relief qui rend tout le village très exposé à la vue dans le paysage du Florival,
- Des vergers au sein des zones bâties, porteurs d'une identité et d'une image fortes de la commune ainsi que d'une diversité faunistique et floristique de qualité.

LES ENJEUX

- Préserver les espaces naturels
- Développer et préserver les continuités écologiques
- Développer l'ouverture du paysage
- Limiter l'étalement urbain

LES OBJECTIFS PROPOSÉS :

Prendre en compte les données environnementales du territoire communal

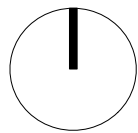
- Prendre en compte l'ensemble des composantes du site dans lequel toute construction nouvelle et tout projet d'aménagement ou d'équipement souhaite s'insérer (topographie, orientation, sensibilités environnementales, desserte, ...)

Préserver la qualité paysagère

- Maîtriser et organiser l'urbanisation et l'aménagement des limites bâties du village,
- Traiter les entrées d'agglomération pour une lecture claire de l'identité communale,
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels au sein du tissu bâti,
- Mener différentes actions pour la réouverture des paysages (soutien à l'activité agricole, recul des boisements par rapport aux limites bâties, réouverture de chemins forestiers).

Contribuer à la préservation de l'environnement

- Préserver les espaces naturels inondables,
- Préserver et protéger les écosystèmes remarquables, ainsi que leurs connexions.



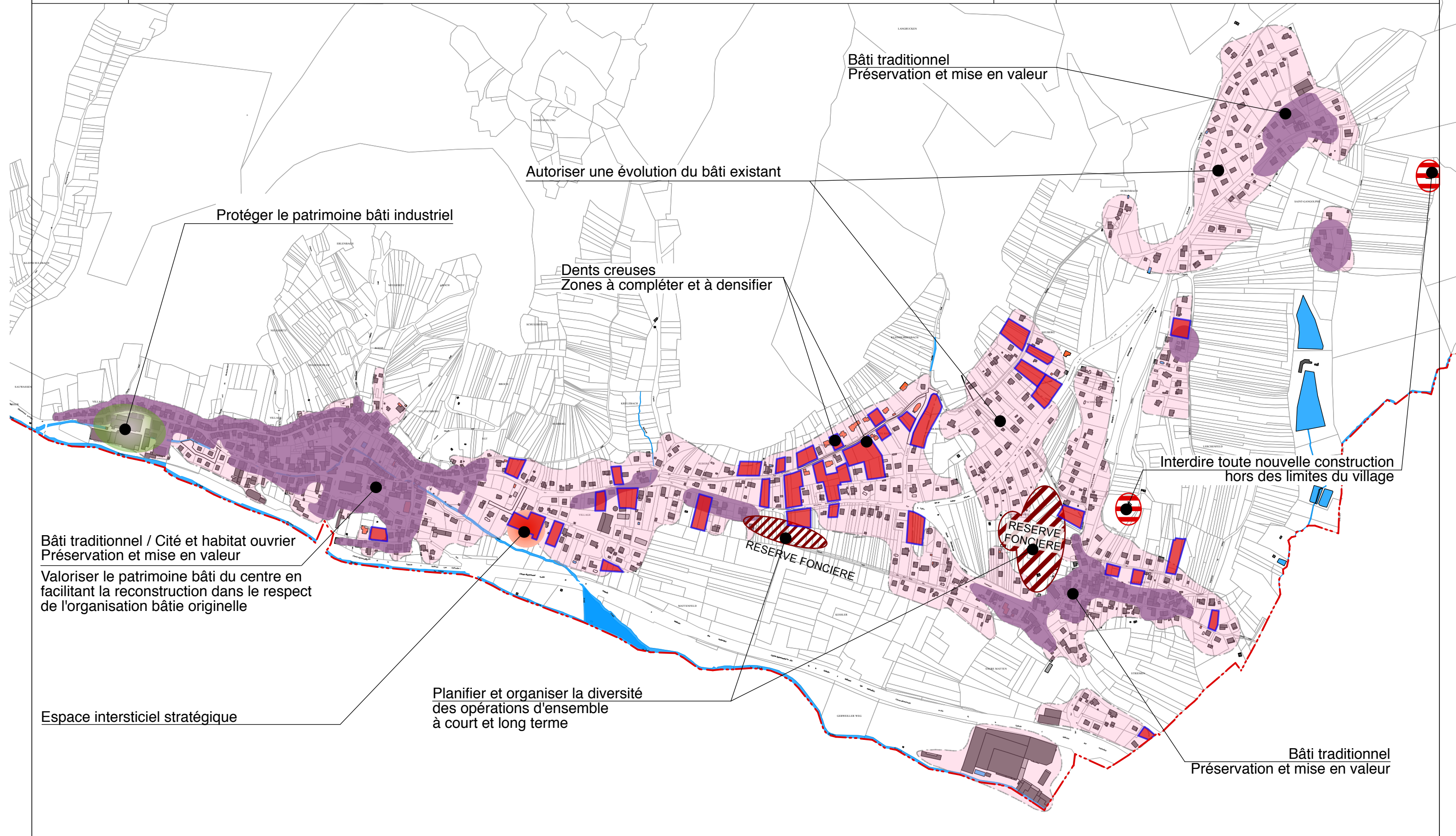
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH

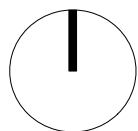
Date : 12/09/2017
E 1 : 7500

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

E1

DÉVELOPPEMENT URBAIN





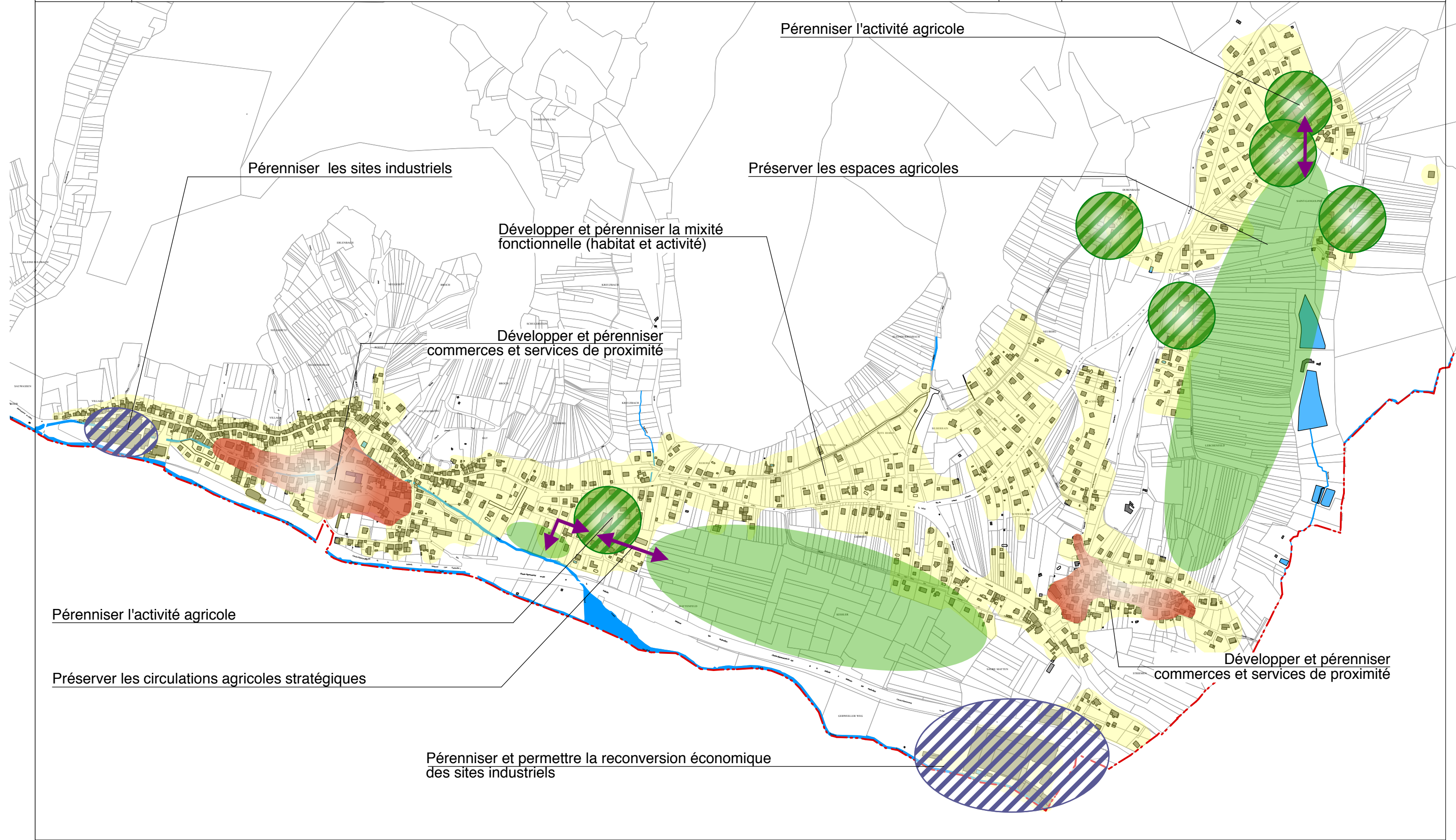
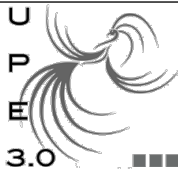
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH

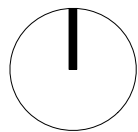
Date : 10/5/16
E 1 : 7500

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

E2

ECONOMIE





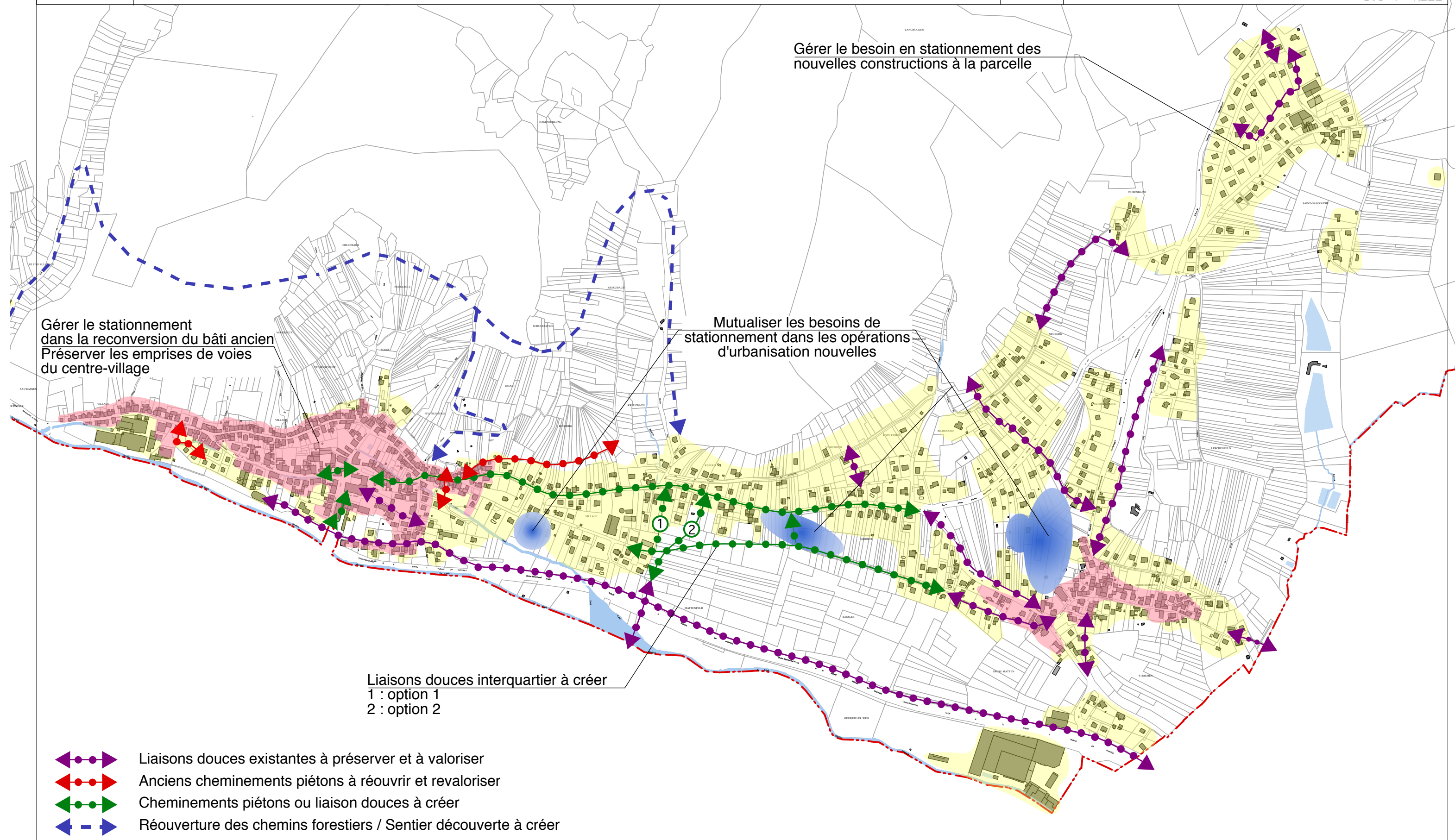
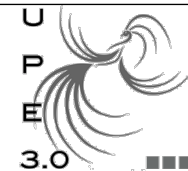
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH

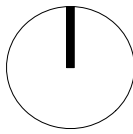
Date : 10/05/16
E 1 : 7500

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

E3

INFRASTRUCTURES





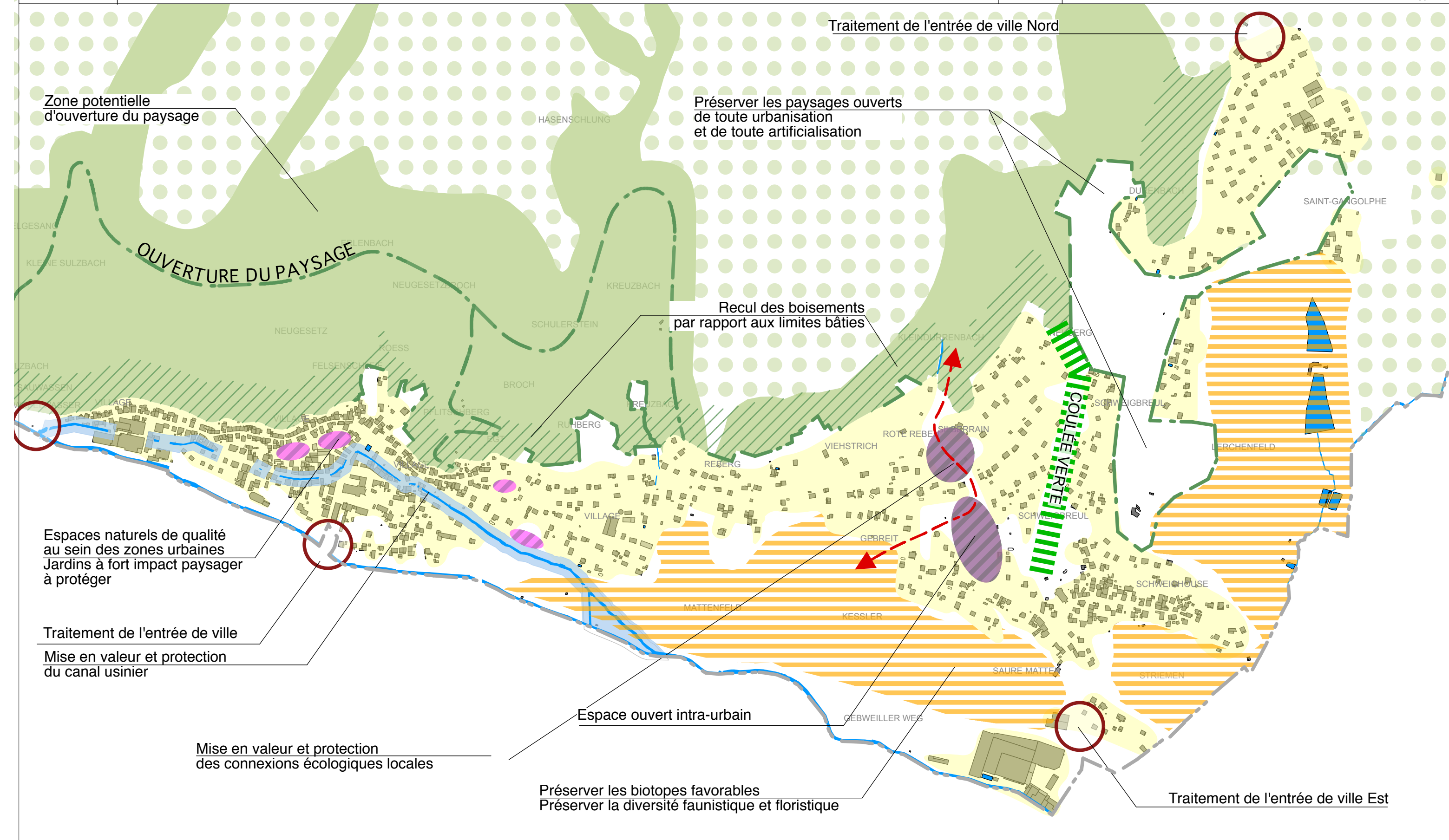
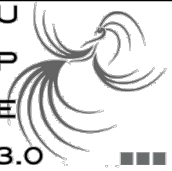
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH

Date : 8/03/2016
E 1 : 7500

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

E4

PAYSAGE ENVIRONNEMENT





OAP3

OAP4

OAP1

OAP2

- ZONE URBAINE du POS
- ZONE À URBANISER DU POS
- DENTS CREUSES REPÉRÉES POUR DE L'HABITAT
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

REQU LE

31 OCT. 2017

SOUS-PRÉFET
THIERRY